

Succession de bien suite a deces

Par ghostfire, le 15/10/2008 à 13:38

MME,M.

Je vous expose rapidement la situation: ma mere s est marié en 2002 sous le regime de la communauté. Avant son mariage elle avait aquit des biens issuent de dedommagement suite a un grave accident de travail. Elle decede en 2007, laissant 3 enfants dont un seul est issu de son union(avant mariage). La loie permet aujourd hui a mon beau pere de beneficier d1/4 de la totalité des biens de ma mere et 1/3 a chacun des enfants.

MA QUESTION EST CELLE CI:

en cas de deces de mon beau pere, comment serons partagés ses biens ,,sachant qu il a eu un premier mariage,et qu il etait deja pere de 7 enfants?

Par Visiteur, le 25/10/2008 à 18:37

Les héritiers de votre beau-père, ses enfants, sont réservataires sur son patrimoine.